

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Madame, Monsieur,

Une année scolaire va bientôt se terminer, une autre va commencer dans quelques semaines ...

Pour mieux préparer cette future rentrée scolaire, nous vous **invitons à lire attentivement les informations figurant dans cette plaquette, à les conserver** (elle contient des informations valables toute l'année) **et à nous retourner les documents demandés le plus rapidement possible et avant la fin de l'année scolaire.**

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Elle a été modifiée et nous vous demandons donc **de la compléter entièrement pour chaque enfant** à la main ou numériquement (envoi par mail). Elle sera ensuite **conservée toute l'année**. N'oubliez pas de nous communiquer en cours d'année **toute modification d'adresse ou de téléphone**.

NOUVEAU : vous devrez indiquer cette année **votre catégorie socioprofessionnelle (CSP)** à l'aide du document joint : demande du ministère de l'Éducation Nationale.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

Comme l'année dernière, l'école comptera **7 classes à la rentrée scolaire 2022-23.**

EQUIPE ENSEIGNANTE :

Classe	Enseignant(e)	Effectif
TPS-PS-MS	Nathalie Gautreau	27
MS-GS	Katia Murzeau (L-M-J) Isabelle Bégaud (V)	26
CP-CE1	Christine Petit	25
CP-CE1	Céline Leroy	24
CE2	Roselyne Potier	20
CM1	Antoine Guéneau	26
CM2	Yannick Grelet Sonia Richard	22

Soit **7 classes** pour **170 élèves** à la rentrée scolaire.

ENSEIGNANTE EN Regroupement d'Adaptation (RA) :

Gaëlle HARMEL

PERSONNEL DE SERVICE (ASEM) :

Christelle HERBRETEAU, Linda RIVIERE et Aurélia PERROTIN

Le chef d'établissement est un enseignant comme les autres trois jours sur quatre.

Il est préférable, dans la mesure du possible de téléphoner **avant 9h, entre 12h15 et 13h20 ou après 16h30** pour ne pas perturber le fonctionnement de sa classe.

Nous n'avons **pas de secrétariat dans l'école**, n'hésitez pas à laisser un message téléphonique, notamment pour prévenir de l'absence de votre enfant. Vous pouvez aussi envoyer un mail, **sur la boîte mail de sa classe**. Ces messages seront consultés en principe dans la journée.

Par contre, le jour de décharge est entièrement consacré à la direction de l'établissement. Il est tout à fait possible de prendre rendez-vous ce jour-là et/ou d'appeler pendant la journée.

REGLEMENT INTERIEUR ET HORAIRES JOURNALIERS

Vous trouverez en début d'année scolaire, dans le cahier de liaison de votre enfant, le règlement intérieur de l'école **à signer**. Il reprend ces différents thèmes :

- Scolarité : voir les horaires journaliers ci-contre.
- Retards et absences.
- Sécurité.
- Hygiène - Santé.
- Vivre ensemble.
- Tenue et objets de valeur.

Horaires des cours le matin :

- De la PS à la GS : 9h - 12h05.
- Du CP au CM2 : 9h - 12h15.

⇒ Ouverture du portail et accueil à partir de 8h45.

Horaires des cours l'après -midi :

- De la PS à la GS : 13h20 – 16h30.
- Du CP au CM2 : 13h30 – 16h30.



Nous avons **fixé l'âge minimum pour qu'un élève puisse partir à pied**, accompagné par un grand frère/sœur. Nous estimons qu'il faut que l'enfant soit **en CP (7 ans)** pour qu'il puisse rentrer à pied, **sous la responsabilité d'un aîné**, sans adulte.

CHARTRE NUMERIQUE

Nous avons élaboré en concertation une charte numérique visant à **rappeler et expliquer les droits et devoirs de l'école (direction, enseignants, associations de parents) et des familles** sur tout ce qui a trait au numérique dans notre établissement : communication (mail, messagerie instantanée), site internet, lettre d'informations, réseaux sociaux, prise de photos.

Ce document figure dans le dossier. N'hésitez pas à revenir vers nous si certains sujets vous questionnent. **Nous vous demanderons de le compléter** (en haut au recto et le signer en bas au verso).

Une copie vous sera ensuite donnée si vous le souhaitez.

CATECHESE

- Elle a lieu, **du CE1 au CM2**, entre octobre et juin. Les familles qui ne souhaiteraient pas que leur enfant participe à ces temps de réflexion doivent **le signaler par écrit**. Nous proposerons alors des temps de culture chrétienne à leur enfant.
- Pour les classes maternelles, il s'agit d'un **éveil à la foi** qui suit les principales fêtes liturgiques.
- Des **célébrations** seront proposées au cours de l'année sur temps scolaire, à Noël et à Pâques.
- La **préparation aux sacrements** se fait en dehors des temps de catéchèse.
- **Aucun frais de catéchèse ne vous sera demandé** (ils sont inclus dans les rétributions).

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES ET CAHIER DE LIAISON

Au cours de l'année, vous vous poserez peut-être des questions sur la façon dont vos enfants sont instruits et éduqués à l'école. Les enseignants sont là pour y répondre, en dehors du temps scolaire c'est à dire le soir après la classe. Pour une meilleure organisation et pour être entièrement disponibles, nous vous demandons de **prendre rendez-vous quelques jours à l'avance au moyen du cahier de liaison ou par mail à l'adresse professionnelle de l'enseignant.**

Ce cahier contient également des informations transmises par l'enseignant de votre enfant ou l'école qui nécessitent souvent des réponses de votre part. Il doit impérativement **toujours être dans le cartable de votre enfant. Consultez-le régulièrement.** Vous pouvez également y **noter toute information que vous jugez utile** pour l'enseignant de votre enfant.

SORTIES PEDAGOGIQUES

Chaque année, des activités pédagogiques sont mises en place par les enseignants. Il peut s'agir d'une rencontre sportive ou culturelle avec d'autres écoles, d'une visite, d'un spectacle, d'une exposition, ... Nous ne vous demanderons **pas de participation financière** car **les frais correspondants sont déjà inclus dans les rétributions,** l'APEL de l'école nous donne également une subvention importante.

Par contre, tous les 2 ans, nous organisons une classe découverte sur plusieurs jours. Elle est financée en partie par l'APEL et en partie par les parents : un montant prévisionnel est **prélevé mensuellement en même temps que les rétributions et régularisé en juin.**

ASSURANCE SCOLAIRE

Elle comprend 2 volets :

☞ **La responsabilité civile** : Tous les élèves doivent être **obligatoirement couverts en Responsabilité civile** afin de couvrir les accidents causés par les enfants. Vous devez **fournir une attestation de responsabilité civile à la rentrée.** (Cette garantie est systématiquement incluse dans certains contrats, notamment les contrats habitation.)

☞ **L'individuelle accidents corporels.** La responsabilité civile ne couvre pas les accidents survenus à l'enfant lui-même (bris de lunettes, dents, ...) en cas de dommages subis lors des sorties, même de proximité et les voyages scolaires. Elle est **souscrite auprès de la Mutuelle Saint Christophe par l'OGEC à un tarif groupé avantageux : 4,95€** par enfant. Ce montant est **inclus dans les rétributions demandées par l'OGEC.** Vous trouverez sur leur site des précisions sur les garanties couvertes par l'assurance :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

- **L'OGEC** : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.
Contact : Laurent Gateau (président) : 06 20 98 11 96, ogececolenotredame85@gmail.com
- **L'APEL** : Association des Parents de l'Enseignement Libre.
Contact : Mathilde Proutière (présidente) : apelecolenotredame85@gmail.com

SERVICES PERISCOLAIRES

- **Le Centre d'Accueil Périscolaire « L'ilôt mômes » :**

Contact : 02 51 41 45 95, accueildeloisirsilotmomes.sdlc@gmail.com

- **Le Restaurant Scolaire :**

Contact : Valérie RENAUD : 02 51 41 38 50, resto@saintdenislachevasse.fr

- **Le Transport Scolaire :**

Il est sous la responsabilité de la région des Pays de la Loire depuis deux ans.

Pour en savoir plus pour l'inscription, aller sur le site : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

DOCUMENTS A RENVOYER : AVANT LE 1^{er} JUILLET

Ecole :

- ☞ Les autorisations parentales annuelles.
- ☞ La fiche de renseignements.
- ☞ Le coupon avec les CSP des parents.
- ☞ La charte numérique.

OGEC : ☞ Coupon-réponse du règlement financier

Merci de votre compréhension,

Le Chef d'Etablissement
Y. Grelet